

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2026**  
**20 H 30**

L'an deux mille vingt six, le 30 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.**

**Présents : Présents :** CLAMADIEU Yves, Maire, MONTEIX Guy, DELZOR Lucette, DUCHAINE David (*arrivé à 20h50*), adjoints, ALLENDE Gary, BASCOULERGUE Roselyne, BICHARD Sandrine, CHASSAGNE Blandine, LYAUDET Magali, SOUCHAL Isabelle, TIXIER Bruno.

**Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette**

**Ordre du jour**

- Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026
- Désignation des membres des commissions communales et intercommunales
- Désignation des délégués aux syndicats auxquels la commune est adhérente
- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal
- Subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire
- Organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir
- Eclairage public Gare de Laqueuille
- Questions diverses

**Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars ont été relevées.**

**Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.**

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer les membres des Commissions suite aux élections municipales.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. CLAMADIEU Yves : Président

### **Membres titulaires :**

M. DUCHAINE David

Mme SOUCHAL Isabelle

Mme BASCOULERGUE Roselyne

### **Membres suppléants :**

M. MONTEIX Guy

M. TIXIER Bruno

Mme CHASSAGNE Blandine

## **COMMISSION ECOLE**

M. CLAMADIEU Yves – M. ALLENDE Gary - Mme BICHARD Sandrine – Mme LYAUDET Magali

## **COMMISSION CULTURE, ASSOCIATIONS ET INTERNET**

Mme DELZOR Lucette – Mme CHASSAGNE Blandine – Mme BASCOULERGUE Roselyne – Mme SOUCHAL Isabelle

## **COMMISSION AGRICULTURE, BOIS ET FORET**

M. CLAMADIEU Yves – Mme LYAUDET Magali – M. DUCHAINE David – M. MONTEIX Guy

## **COMMISSION AIDE AUX PERSONNES**

Mme DELZOR Lucette - Mme CHASSAGNE Blandine – Mme SOUCHAL Isabelle

## **COMMISSION TRAVAUX, LOGEMENT, SNCF**

M. MONTEIX Guy – M. DUCHAINE David – M. TIXIER Bruno – Mme BICHARD Sandrine – M. ALLENDE Gary

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME, ASSAINISSEMENT**

M. CLAMADIEU Yves – M. MONTEIX Guy – Mme LYAUDET Magali – Mme BASCOULERGUE Roselyne – M. TIXIER Bruno – M. ALLENDE Gary – M. DUCHAINE David

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE ROCHEFORT-MONTAGNE**

Vu les élections en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de M. MONTEIX Guy, délégué titulaire et de M. CLAMADIEU Yves, délégué suppléant, qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne.

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Energie :

- M. MONTEIX Guy

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie :

- M. CLAMADIEU Yves

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

## **DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE " CLIDANE CHAVANON "**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner les représentants de la Commune auprès des différents syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégués au SIAEP CLIDANE CHAVANON :

### **Délégués titulaires :**

- **M. MONTEIX Guy**

1032 Route de la Loubière - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

- **M. DUCHAINE David**

100 Rue des granges de Feix - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

### **Délégués suppléants :**

- **Mme LYAUDET Magali**

160 Route du moulin de Bajouve - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

- **M. ALLENDE Gary**

194 Rue de Feix - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

## **DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES.**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'Association des communes forestières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

**Délégué Titulaire :** M. CLAMADIEU Yves

57 Rue de Bajouve - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Délégué Suppléant :** M. DUCHAINE David

100 Rue des Granges de Feix - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU CLIC**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein du CLIC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

**Délégué Titulaire :** Mme CHASSAGNE Blandine

25 Rue de la Banne - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Délégué Suppléant :** Mme SOUCHAL Isabelle

15 Chemin des biches de Puy Lavèze - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

## **DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un « Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

**Mme DELZOR Lucette**

32 Route du moulin de Bajouve - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

**Mme BICHARD Sandrine**

137 Rue Gare de Laqueuille - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

## DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN DU CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner un élu qui représentera la collectivité en qualité de délégué au sein du CNAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

**Mme CHASSAGNE Blandine**

25 Rue de la Banne - 63820 SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

## DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
4. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
5. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
6. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; Association des Maires Ruraux de France 302 rue Garibaldi - 69007 Lyon 04 37 43 39 80 amrf@amrf.fr
7. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant le tribunal judiciaire, la cour d'appel, la Cour de cassation, le tribunal administratif, la cour administrative d'appel et le Conseil d'Etat et de transiger avec les

tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

8. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
9. d'exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
10. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir verser la subvention de la coopérative scolaire avant le vote du budget étant donné que celui-ci sera voté plus tardivement suite aux élections municipales.

Il précise que Madame REYGADE, institutrice, l'a sollicité afin d'avoir une aide supplémentaire pour financer le voyage scolaire de cette année à PARIS.

La subvention annuelle est normalement de 700€, il propose de rajouter 800€, correspondant aux besoins de l'enseignante pour équilibrer son budget.

Madame LYAUDET Magali intervient en demandant si il n'est pas possible que la commune prenne également en charge la participation des parents pour le voyage. Le Maire répond que la demande faite par les enseignantes est celle qu'il vient de proposer, dont il a rajouté 300€ à la somme demandée initialement début janvier qui était de 500€. Il pense qu'il n'est pas illogique que les familles participent à hauteur de 40€ par enfant pour cette sortie scolaire qui sera très instructive pour les élèves de la classe des grands. Il rappelle que le budget a été réalisé par l'enseignante et qu'il n'est pas de notre ressort de modifier celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention exceptionnelle de 1 500€ à la coopérative scolaire et autorise le Maire à faire le virement rapidement.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

### **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) doit arrêter l'organisation du temps scolaire (OTS) de chaque école de son département pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans.

L'OTS de l'école de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE a été validé en 2023 et doit donc faire l'objet d'un nouvel examen par le DASEN pour la rentrée 2026.

Actuellement, la semaine de 4 jours est mise en place. Son renouvellement nécessite le respect de la procédure initiale, soit une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école. Le 13 mars 2026, ce dernier a validé la semaine à 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide alors de suivre l'avis du conseil d'école et de conserver la semaine à 4 jours avec les mêmes horaires.

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

## **ECLAIRAGE PUBLIC GARE DE LAQUEUILLE**

Le Maire présente le dossier réalisé par Territoire d'Energie concernant l'éclairage public du passage piéton entre les 2 cités à la Gare de Laqueuille.

La discussion est ouverte. Madame LYAUDET Magali souhaiterait que cet éclairage soit installé avec détection. Monsieur CLAMADIEU Yves précise qu'il sera indispensable d'installer un câble d'alimentation spécifique dans ce cas-là avec l'obligation qu'il soit raccordé au compteur, ce qui va engendrer des frais supplémentaires.

Le Maire propose de reporter le sujet et de faire la demande auprès de Territoire d'Energie pour voir si ce projet est possible.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire propose de voter le budget le 21 avril à 20h30.

Le Maire souhaiterait organiser une inauguration pour la salle des fêtes et le réseau technique de chaleur le 6 juin à 10h30 afin de remercier les différents financeurs et les présenter à la population. Les élus valident cette date.

Madame LYAUDET Magali fait remarquer que les drapeaux au-dessus de l'entrée de l'école sont en mauvais état et qu'il vaudrait mieux les retirer.

Le Maire demandera à l'agent technique de les enlever. Il précise que la semaine dernière, il a commandé une plaque spécifique pour les écoles sur laquelle les drapeaux sont aussi représentés. Celle-ci remplacera l'ancienne et les drapeaux qui, exposaient au vent et à la pluie sur le pignon de l'école, s'abiment très rapidement.

Monsieur MONTEIX Guy rappelle qu'il est urgent de faire l'appel d'offre pour les terrains communaux agricoles.